

## Conférence Lawyering for Change 2022

### SYNTHESE

## Advocating for Change : Quel plaidoyer pour un changement effectif de société ?

Plénière - Jeudi 13 octobre 9h30-11h

#### Intervenant.e.s :

- **Soheila Comninos** – Responsable des programmes, Open Society Foundations (États-Unis)
- **Sara Prestianni** – Chercheuse et chargée de programme migration et asile, Euromed Droits (Belgique)
- **Ali Idrissa** – Défenseur des droits humains et coordinateur national du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Niger)

Modération par **Antonio Mangarella** – Directeur régional de la région Euromed, Avocats Sans Frontières (Tunisie)

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des nombreux enjeux globaux et éminemment politiques qui rendent l'humanité de plus en plus interdépendante. Qu'il s'agisse des inégalités croissantes, du dérèglement climatique, des migrations, du rétrécissement de l'espace civique ou de la montée en puissance du secteur privé dans les politiques publiques, les populations du Nord comme du Sud font face aux mêmes défis.

Si le terme plaidoyer a tout d'abord été utilisé dans la sphère juridique, son appropriation par la société civile organisée lui a conféré une dimension politique. Il renvoie désormais à l'action collective pour la défense d'intérêts communs ou pour faire entendre la voix des plus faibles auprès des décideur.se.s politiques et économiques. Cette évolution a nécessité le renforcement des expertises techniques des acteur.rice.s de la société civile, mais aussi de leur capacité à mettre en place des stratégies partagées, dont le partenariat et la recherche d'alliances sont des conditions préalables.

Forces de proposition pour la construction de politiques publiques plus justes, les organisations de la société civile sont devenues des interlocutrices reconnues des pouvoirs publics. Elles exercent également un rôle de contre-pouvoir en tirant la sonnette d'alarme et en dénonçant des politiques dommageables pour les droits humains et l'environnement.

En partant d'exemple concrets, cette plénière a tenté d'identifier les conditions de la réussite d'une stratégie de plaidoyer, en présentant différents modes d'actions autour de trois thématiques globales : les politiques migratoires européennes et leurs impacts sur les droits humains, la responsabilité des acteurs économiques en matière de droits humains et d'environnement et, enfin, la criminalisation de la pauvreté et le rétrécissement de l'espace civique.

## **1. Les politiques migratoires européennes et leur impact sur les droits humains**

En 2020, un nouveau Pacte européen avait été adopté : le Pacte sur la migration et l'asile, qui tentait de dépasser le règlement de Dublin. Ce dernier allait à l'encontre du droit international. Face à cela, la société civile a tenté d'intervenir à trois niveaux :

- 1) Elle a questionné la faisabilité du Pacte (qui avait été adopté sans étude d'impact préalable)
- 2) Elle a demandé la participation du Parlement européen afin de réduire le déséquilibre entre le pouvoir exécutif et législatif au niveau européen
- 3) Elle est intervenue auprès des parlements et gouvernements nationaux, et auprès des pays du voisinage

Un événement nous permettant de questionner les politiques européennes en termes de migration est la crise ukrainienne. Cette dernière illustre de manière évidente le double standard réservé aux réfugié.e.s selon leur nationalité. En effet, pour les ukrainien.ne.s, les Etats membres ont su rapidement activer un mécanisme de protection temporaire, non présent dans l'agenda auparavant. De plus, la directive activée pour les réfugié.e.s ukrainien.ne.s ne s'appliquait qu'à ceux-ci excluant les subsahariens venant d'Ukraine.

Lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi débattu que celui-ci, il est crucial de fonder le plaidoyer sur l'analyse précises de tous les enjeux et d'une identification clair des leviers sur lesquels on souhaite agir. Le plaidoyer politique doit par ailleurs être inclus dans une stratégie globale de « bataille culturelle », qui vise à porter un contre-narratif dans la sphère publique et à affirmer que les droits des migrants ne sont pas un sujet de débat mais doivent être protégés quelque soit leur origine.

## **2. La responsabilité des acteurs économiques en matière de droits humains et d'environnement : le cas du Niger**

Le Niger est un pays présentant le paradoxe d'être riche en ressources naturelles dont l'uranium mais d'être un des pays les plus pauvres en matière de développement humain. L'uranium y est principalement exploité par l'entreprise Areva représentant 70% des exportations nigériennes et seulement 7% des recettes du pays.

En 2011, apparait l'affaire « uranium gate » impliquant Areva et le gouvernement nigérien. Elle portait sur 300 milliards d'euros transférés sur des comptes dans des paradis fiscaux sans passer par le Niger. Face à cela, la société civile avait déposé plainte contre X avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction qui avait voulu entraver la procédure en demandant à la partie civile 30 milles euros pour ouverture de dossier. Pour couvrir ces frais, la société civile a fait des appels à dons que les autorités ont fermés. Par la suite, la campagne « ne touche pas à mon uranium » a été mise en place provoquant l'arrestation de plusieurs militants.

En novembre 2020, une avocate volontaire française a déposé plainte pour cette affaire mais celle-ci a été rejetée. Seul le dossier judiciaire continue en France mais sans qu'aucune autorité nigérienne n'ait été entendue.

## **3. La criminalisation de la pauvreté et le rétrécissement de l'espace civique : la campagne « décriminaliser la pauvreté, le statut et l'activisme »**

La campagne « décriminaliser la pauvreté, le statut et l'activisme » a été lancée par Open Society Foundations d'abord à Malawi et au Kenya à partir du constat que la plupart des personnes détenues étaient des personnes démunies n'ayant pas les moyens d'avoir un avocat ou de payer une amende. La base juridique permettant cela venait de l'héritage colonial et de textes pénaux archaïques. Il a été observé, dans différentes régions du monde (Haïti, Caraïbes, Asie du Sud, Inde, Sri Lanka etc.), ce phénomène de criminalisation et d'usage abusif de l'appareil répressif.

La campagne permet de rassembler ces différentes pratiques sous une étiquette globale avec le slogan « la pauvreté n'est pas un crime ». Les outils mobilisés pour celle-ci furent : le contentieux stratégique, le plaidoyer, la communication, les recherches et études et plus récemment, le plaidoyer auprès d'institutions internationales.

#### **4. Conclusion et recommandations**

Une bonne stratégie de plaidoyer part d'une analyse réaliste des pouvoirs. Il est évident que dans les trois thématiques portées lors de ce débat, une véritable victoire est impossible à obtenir pour la société civile, tant l'asymétrie des pouvoirs est forte. Mais il est nécessaire de se donner des objectifs intermédiaires atteignables, des étapes et de pouvoir obtenir des petites victoires.

Il est possible de définir des étapes dans la construction du plaidoyer :

- Il est important d'accorder le temps nécessaire à la réflexion stratégique avant d'entamer des actions, de manière à analyser le contexte, les acteurs et les cibles.
- Trois grandes familles de métiers doivent collaborer entre elles :
  - Expertise : l'analyse de la société civile doit être fondée sur des preuves afin de convaincre les décideurs ;
  - Lobby citoyen : la société civile doit être là où les politiques publiques se développent de manière à devenir un acteur connu et consulté systématiquement ;
  - Le campaigning : à commencer par l'éducation populaire, il faut pouvoir convaincre par la proximité.